

## IPRO POUR 2018-2019

### ATTENTION !

**VOUS NE POUVEZ PARTIR EN STAGE SANS CONVENTION SIGNÉE  
ET ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ CIVILE, IL FAUT S'Y  
PRENDRE AU MOINS 3 SEMAINES AVANT LE DÉBUT.**

### **LES PRINCIPALES DÉMARCHES POUR FAIRE UNE CONVENTION SE PASSENT SUR IPRO**

1. Allez sur votre ENT
2. Cliquez d'abord sur l'onglet « **scolarité** » et ensuite dans cet onglet aller sur « **stages/conventions** ».
3. Faire **une demande d'autorisation de stage (se renseigner auprès de l'entreprise qui vous a accepté pour pouvoir la remplir le plus complètement possible).**
4. N'oubliez pas de soumettre pour **validation cette demande uniquement à votre responsable pédagogique ou sinon ce sera bloqué pour la suite.**
5. Si votre responsable pédagogique est **d'accord, il validera cette demande.**
6. S'il n'est pas **d'accord, il vous demandera des renseignements complémentaires et après lui avoir fourni ces précisions il la validera.**
7. **Sur IPRO, n'oubliez pas ensuite de compléter votre convention et de la mettre surtout dans le bon groupe de gestionnaire**

(M1 ou M2 SAINT CHARLES) et de cliquer 2 fois sur « soumettre un brouillon au gestionnaire de convention » pour que je puisse la valider et vous envoyer un PDF de la convention avec un mail d'explications.

8. Je pourrais moi seule modifier certaines choses sur la convention avant qu'elle ne soit signée ou sinon il faudra un avenant.
9. Certaines entreprises (SNCF, TOTAL, La ville de Marseille et d'Aix en Provence, Conseil Général...) voudront que seules leurs conventions ou celles d'AMU soient signées d'abord par l'université, dans ce cas le circuit des signatures change.
10. Pour les étudiants qui partent en stage à l'étranger (hors Union Européenne) il faudra répéter toutes les étapes précédemment énoncées et passer voir Les relations internationales (possibilité de bourse, assurance rapatriement...). Une fois votre convention validée, il faudra que j'envoie votre convention au fonctionnaire de Sécurité Défense AMU via les relations internationales pour les pays à risques (dont la liste est mise à jour régulièrement).